

DÉPARTEMENT DU RHÔNE / CCAS DE SOUCIEU-EN-JARREST

DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N°2026-02-26/03

| | |
|-----------------------------------|----|
| Nombre de conseillers en exercice | 12 |
| Quorum | 7 |
| Présents | 6 |
| Votants | 7 |

Le vingt-six février deux-mille vingt-six, à dix heures,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la commune de Soucieu-en-Jarrest (Rhône) dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Président.

Présents Arnaud SAVOIE, Sylvie BROYER, Marie-France PILLOT, Gisèle BAUGUIL SAUGNO, Paul FABRE, Martine ROBIN,

Absents excusés

Pouvoirs Colette ROQUETTE

Absent Magali BACLE, Véronique AVENAS, Sylviane LAFONT, Philippe ALAYSE, Nicole GROSJEAN,

Budget CCAS – Reprise anticipée du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

Arnaud SAVOIE, Président, expose :

Suite à l'approbation des résultats 2025 par le comptable, il a été constaté un excédent de fonctionnement de 18 024,29 € et un excédent d'investissement de 4 473,59 €.

La détermination du résultat s'effectue à la clôture de l'exercice, au vu du compte financier unique.

Dans le contexte exceptionnel d'un incident technique affectant les applications du comptable, ce dernier n'est pas en capacité matérielle de valider le compte financier unique du CCAS. Néanmoins, il a approuvé les résultats constatés (état signé manuellement). Dans cette attente, le comptable a demandé à l'ensemble des collectivités de ne pas voter leurs résultats et leurs CFU tant que la situation n'est pas régularisée. Par conséquent, le résultat de fonctionnement sera ici considéré comme une reprise anticipée, et non une affectation du résultat définitif.

La délibération d'affectation des résultats définitifs interviendra après le vote du compte financier unique (CFU) et les résultats devront être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du CFU.

La collectivité est contrainte de voter le compte financier unique après le budget primitif. Les résultats seront intégrés au budget supplémentaire.

L'assemblée délibérante doit donc reprendre le résultat anticipé de fonctionnement à la couverture du besoin de financement (compte 1068). Pour le surplus, elle peut décider, soit de la maintenir en section de fonctionnement, ligne R002, soit de l'affecter en réserve, en section d'investissement (compte 1068).

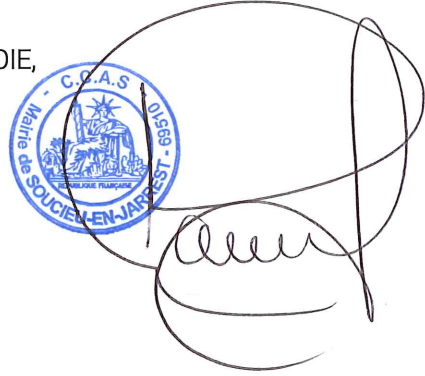
| AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 | |
|--|--------------------|
| RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT | |
| Résultat 2025 | 3 829,20 € |
| Résultats antérieurs reportés | 14 195,09 € |
| RÉSULTAT A AFFECTER | 18 024,29 € |
| AFFECTATION | |
| Affectation en réserve R 1068 en investissement | 0,00 € |
| Report de fonctionnement R002 | 18 024,29 € |

Le Conseil d'administration du CCAS, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

REPREND le résultat anticipé de fonctionnement de l'exercice 2025 de 18 024,29 € en recettes de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Arnaud SAVOIE,
Président

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "C.C.A.S. - 01589 - 17517" at the top, "Mairie de SOUCIEU-EN-JARREST" around the perimeter, and a central emblem featuring a figure holding a staff and a cross, with the words "COMMUNE DE FRANCE" below it.

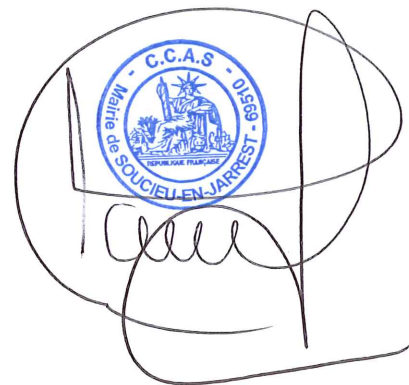
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

Convocation du Conseil d'Administration le 13 février 2026

Dépôt en Préfecture le 02 mars 2026

Publication le 02 mars 2026

Arnaud SAVOIE,
Président

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "C.C.A.S. - 01589 - 17517" at the top, "Mairie de SOUCIEU-EN-JARREST" around the perimeter, and a central emblem featuring a figure holding a staff and a cross, with the words "COMMUNE DE FRANCE" below it.